



Thomas-Simon Gueulette

Sur l'échafaud

Histoires de larrons et d'assassins (1721-1766)

le Temps retrouvé

MERCURE DE FRANCE

Extrait de la publication

le Temps retrouvé
MERCURE DE FRANCE

Thomas-Simon Gueullette

SUR L'ÉCHAFAUD

HISTOIRES DE LARRONS
ET D'ASSASSINS

(1721-1766)

*Édition présentée et annotée
par Pascal Bastien*



MERCVRE DE FRANCE

LE TEMPS RETROUVÉ
Collection dirigée par Antoine de Baecque

© *Mercur de France*, 2010

INTRODUCTION

Sang d'encre et criminels de papier : le projet inachevé du magistrat Gueullette

Bien que celui de Louis-Sébastien Mercier en soit évidemment le plus célèbre¹, les « tableaux de Paris » se multiplient sous l'Ancien Régime et, plus particulièrement au XVIII^e siècle, la capitale devient objet de littérature, incarnation de l'urbanité française et modèle de civilisation européenne. Dans les romans et les pièces de théâtre à coup sûr, dans la composition de tableaux ou de points de vue de la ville, mais aussi dans l'archive, d'autres portraits de la capitale offrent des perspectives tout aussi originales, percutantes, pittoresques et pénétrantes pour celui qui cherche à reconstituer et à comprendre Paris à l'époque moderne. On peut penser que le *Paris ridicule* (1668) de Claude Le Petit, l'*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* (1724) d'Henri Sauval, les guides de voyage de la capitale² et les journaux d'événements de bourgeois de Paris³ sont tous, d'une certaine

1. Louis-Sébastien Mercier, *Le Tableau de Paris*, éd. par Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, 2 volumes.

2. Gilles Chabaud, « Images de la ville et pratiques du livre : le genre des guides de Paris (XVII^e-XVIII^e siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 45, 1998, p. 323-345.

3. Pour le XVIII^e siècle, on pense évidemment aux quatre diaristes parisiens les plus sollicités par les historiens : Jean Buvat, *Journal de la Régence (1715-1723)*, éd. par Émile Campardon, Paris, Plon, 1865, 2 volumes ; Mathieu Marais, *Journal*

façon, une forme de tableau du Paris d'Ancien Régime. Les documents réunis dans ce volume le sont aussi, à leur manière. Thomas-Simon Gueullette a préparé un « tableau des bas-fonds parisiens » où l'on se faufile parmi les juges, les greffiers, les condamnés et les bourreaux de la capitale, recueil de « petits contes vrais » de filous, bandits et coupe-gorge que les historiens ont, somme toute, assez peu sollicités¹, et que nous choisissons de publier partiellement aujourd'hui.

L'historiographie l'a bien démontré, le XVIII^e siècle est le lieu de la multiplication des imprimés de tout type, de l'accélération de la modernisation administrative et de la mémoire institutionnelle, et de l'explosion des expériences d'écriture de tout genre. Et si c'est aussi l'époque de la multiplication de lecteurs incontrôlables, c'est aussi celle d'écrivains incontrôlés. Gueullette, dont on publie ici le projet inachevé, homme de lettres bien connu de l'époque et magistrat à la cour criminelle du Châtelet, fut un véritable polygraphe : éditeur de textes anciens, auteur de parades, de pièces de théâtre et de contes, épistolier bien sûr, mais aussi bibliophile, collectionneur et érudit, il fut un carrefour de savoirs, de passions, d'émotions et d'innovations, avec sa part d'archaïsme, de

de Paris (1715-1727), éd. par Henri Duranton, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2004, 2 volumes; Edmond-Jean-François Barbier, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1762)*, Paris, Taillandier, 1857, 8 volumes; et Siméon-Prospér Hardy, *Mes Loisirs, ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789)*, éd. par Pascal Bastien, Sabine Juratic et Daniel Roche, Québec, Presses de l'Université Laval, publication en cours (2 volumes parus, 1753-1770 et 1771-1772).

1. À ma connaissance, seuls Robert Anchel, l'équipe de Pierre Rétat, Arlette Farge et moi-même avons utilisé la collection de Gueullette pour étudier l'univers judiciaire au XVIII^e siècle. Voir Robert Anchel, *Crimes et châtimens au XVIII^e siècle*, Paris, Perrin, 1933; Pierre Rétat (dir.), *L'attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1979; Arlette Farge, *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986 et, avec Jacques Revel, *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants, Paris 1750*, Paris, Hachette, 1988; Pascal Bastien, *L'exécution publique à Paris au XVIII^e siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Seyssel, Champ Vallon, 2006.

méfiance et d'austérité. C'est à travers ses œuvres littéraires¹ et le rôle actif qu'il joua dans le théâtre de société² qu'on connaît Gueullette, alors que la culture du magistrat et sa fascination pour la violence criminelle, au cœur de sa profession, sont beaucoup plus souvent ignorées ou écartées. Collectionneur comme nombre de magistrats, officiers et autres bibliophiles de son siècle³, il accumula toute son existence livres et manuscrits, petits imprimés et notes autographes pour répondre aux deux passions de sa vie : le théâtre de boulevard, et plus particulièrement celui des Comédiens-Italiens; et la justice criminelle. Ses loisirs de cabinet furent entièrement consacrés à des recherches sur ces deux aspects de sa vie. Gueullette entretenait des liens très étroits avec les Comédiens Italiens, aux spectacles desquels il fut très assidu dès leur retour à Paris en 1716, et qu'il recevait chez lui. Il fut proche de Luigi Riccoboni, directeur des Italiens⁴, et du célèbre acteur Pierre-François Biancolelli, dit Dominique, dont il hérita un manuscrit autographe, le *Scénario*, des scènes que le comédien avait jouées. De ce manuscrit que Gueullette traduisit, et des longues recherches qu'il avait entreprises sur les Comédiens-Italiens, on a déjà tiré une histoire du Théâtre-Italien⁵. Or, à l'évidence, il était aussi très proche du monde

1. Deux éditions récentes permettent de saisir l'ampleur de l'œuvre littéraire de Thomas-Simon Gueullette : *Parades extraites du Théâtre des boulevards de Thomas-Simon Gueullette*, éd. par Dominique Triaire, Montpellier, Éditions Espaces 34, 2000; et les trois volumes des *Contes*, éd. par Jean-François Perrin, Paris, Champion, 2010.

2. Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval, *Le théâtre de société : un autre théâtre?*, Paris, Champion, 2003.

3. Michel Marion, *Collections et collectionneurs de livres au XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 1999.

4. Sarah Di Bella, *L'expérience théâtrale dans l'œuvre théorique de Luigi Riccoboni. Contribution à l'histoire du théâtre au XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 2009.

5. Les frères Parfaict profitèrent des notes de Gueullette pour rédiger leur *Histoire du Théâtre-Italien, depuis son origine jusqu'à sa suppression en l'année 1697*, Paris, Lambert, 1753. Les recherches sur le théâtre de Gueullette ont été

judiciaire où il exerça pendant plus d'un demi-siècle. Ses collègues du Châtelet furent des compagnons de conversation, peut-être même des amis de théâtre, avec qui il échangeait anecdotes criminelles, bons mots arrachés sous la question, et intrigues démasquées par l'enquête. Entre la familiarité enjouée mais naïve de l'amateur et la rigueur austère du juriste, sa collection de vies infâmes fut l'œuvre d'une vie. Dans son testament, il décrivait cet étrange catalogue :

« J'ai un recueil très curieux, commençant vers l'année 800, tant en manuscrits extraits de Grégoire de Tours et autres anciens et nouveaux historiens de France, qu'imprimés contenant des arrêts de mort singuliers, avec *beaucoup de notes historiques* relatives à une grande partie desdits arrêts et exécutions, le tout par ordre d'années et de dates. Ils sont dans mon cabinet à Paris, renfermés dans différents portefeuilles ou cartons en forme de livres, avec des titres manuscrits sur le dos; d'autres reliés en parchemin, ce sont les arrêts des chambres de justice, ceux de Cartouche, Nivet, des Cadets, de Rafiat et de leurs complices, *avec des notes et faits historiques qui les concernent*¹. »

C'est, en l'état, ce qu'on retrouve aujourd'hui dans les cartons AD III 1 à 11 des Archives nationales². Quand on les traverse les uns après les autres, ces feuillets, classés chronologiquement comme une chronique sordide sur les turpitudes humaines, sont des pièces à la fois précieuses pour réfléchir aux pratiques judiciaires du Châtelet dans la première moitié

publiées sous Thomas-Simon Gueullette, *Notes et souvenirs sur le Théâtre-Italien au XVIII^e siècle*, édité par Jean-Émile Gueullette, Paris, Droz, 1938.

1. Archives nationales, minutier central ET IX 737, testament de Thomas-Simon Gueullette, 16 décembre 1766. Je souligne.

2. En fait la collection, conservée dans la série AD III 1 à 17, se poursuit jusqu'en 1790 puisqu'elle a été transmise, à la mort de Gueullette, au procureur Meunier et à l'imprimeur Prault, qui ont souhaité continuer le recueil de leur ami.

du XVIII^e siècle, et pour penser une certaine pratique d'écriture du témoignage. C'est dans le cadre de ses fonctions de magistrat qu'il rassembla cette collection extraordinaire de pièces fugitives sur le crime et la justice et qu'il écrivit, directement sur ces pièces ou dans de petits cahiers autonomes, les fragments de ce qu'il voulait être, tel qu'il l'évoque à un de ses correspondants, une *Histoire des larrons et des assassins*. Or, ce sont précisément les « notes historiques » que ce livre réunit, non celles trouvées par l'érudite (contenues dans les cartons AD III 1 à 3) mais celles rédigées par le magistrat (AD III 4 à 11).

Les contraintes éditoriales nous commandent une logique que le projet du magistrat n'avait pas à l'origine. La pratique collectionneuse de Gueullette s'inscrit dans une habitude de mise en recueil caractéristique de la profession judiciaire¹. Il a pourtant fallu écarter l'édition des sources imprimées, de loin la plus grande partie du recueil, alors que ces pièces fugitives sont en soi un phénomène historique et qu'il faudrait, à coup sûr, intégrer l'histoire du livre et de la lecture à leur analyse. D'autre part, l'intérêt et la curiosité de Gueullette n'étaient pas toujours encadrés par ses responsabilités judiciaires et, comme le reste des Parisiens, étaient particulièrement stimulés par les rumeurs et le bruit public. Mais pour donner une cohérence à un corpus qu'il fallait absolument limiter, il a été nécessaire d'exclure les crimes irrésolus et les rumeurs menaçantes rapportés par Gueullette. *Sur l'échafaud* : ce volume réunit donc les vies criminelles des suppliciés de Paris ou des environs, depuis l'affaire Cartouche jusqu'à l'exécution de Jean Migny, rompu vif à la place de Grève en mai 1766 pour l'assassinat et le découpage d'un usurier. Le témoignage

1. Tel que le rappellent à juste titre Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, Littérature, Témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, p. 314.

suppose un regard de spectateur, une expérience émotive : c'est la violence des peuples et la violence des pouvoirs que Gueullette a consignées dans ses notes autographes, copies de correspondance et transcription de pièces judiciaires.

COURS DES MIRACLES
ET COURS CRIMINELLES :
PARIS, 1720-1760

Les notes et commentaires sur le crime et les supplices que nous choisissons d'éditer sont les marques d'une ville et de ses sensibilités. On ne peut opposer à Paris, au XVIII^e siècle, les lieux de justice avec ceux de la sociabilité ordinaire, où le Parisien croise souvent, sans s'y attendre, le tombereau, la potence ou l'échafaud. D'autant qu'en rapportant les circonstances détaillées des crimes qu'il décrit, Gueullette démontre bien, aussi, que les théâtres criminels se trouvent dans la rue, dans la chambre garnie ou près de la Seine. Le « Paris actif et populaire » analysé par Arlette Farge et André Zysberg¹, celui de la violence ordinaire et criminelle, celui que Gueullette reconstitue à travers ses prises de notes, cernait la rive droite et la rive gauche de la Seine sans beaucoup s'éloigner des îles Saint-Louis et de la Cité, avec une largeur nord-sud qui allait approximativement du Louvre à l'église Saint-Gervais. De fait, les principaux lieux de justice et d'exécution se trouvaient aussi dans ce spectre : la Cité, depuis le Palais jusqu'à Notre-Dame ; la rive droite, entre le Palais-Royal et le Temple ; la rive gauche, avec la place Maubert, la Montagne Sainte-Genève, la rue Galande et la rue Mouffetard. Les récits de cette chronique de suppliciés permettent de dresser une certaine topo-

1. Arlette Farge et André Zysberg, « Les théâtres de la violence à Paris au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 34, 1979, p. 984-1015.

graphie du crime et du châtement à Paris au XVIII^e siècle et de réintégrer le monde de la justice, omniprésent, dans le quotidien ordinaire de la capitale.

Sur la rive droite de la Seine, près du fleuve, tout au bout de la rue Saint-Denis, s'élevait le Grand Châtelet¹, forteresse quadrangulaire assez peu étendue, dominée à l'est par un vaste donjon carré flanqué d'une tour ronde. Son institution constituait au XVIII^e siècle le principal tribunal de la capitale. Faisant face au Palais du Parlement, le Châtelet pouvait rendre ses jugements en dernier ressort, à travers sa juridiction présidiale, pour les crimes commis par les vagabonds, les gens de guerre, les brigands et les sacrilèges; alors que, prononcés sous celle de la prévôté, les jugements portés en appel traversaient le pont au Change et le quai de l'Horloge pour être vérifiés par les juges de la Tournelle criminelle du Parlement. Ensemble de grands bâtiments déjà vétustes au XVIII^e siècle, il faut imaginer le Grand Châtelet avec ses murs sales et sombres tapissés par les avis, les sentences, les monitoires et les arrêts de ses tribunaux. Les relents de la Seine au sud et les odeurs du sang et des viandes des boucheries de la paroisse Saint-Jacques au nord en ceinturaient les environs. C'est dans cet espace de bruits et d'odeurs que les « histoires » réunies dans ce volume ont été entendues, documentées, souvent vécues, sans doute même partiellement écrites par Gueullette², l'un des huit substitués du procureur du roi siégeant à la chambre criminelle. Né à Paris en 1683 d'un procureur au Châtelet et de la fille d'un bourgeois de la capitale, Thomas-Simon Gueullette devint substitut du roi au Châtelet dès 1709, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort le 23 décembre 1766³.

1. Le Petit Châtelet, prison érigée sur la rive gauche de la Seine, fut rasé en 1782.

2. Gueullette habita la place du Chevalier-du-Guet, tout près du Châtelet, jusqu'en 1733; après quoi il s'installa rue Saint-Bon, toujours dans le quartier.

3. La biographie la plus complète de Gueullette reste sans doute celle de Jean-

Le procureur général et ses substituts furent, sous l'Ancien Régime, les maîtres d'œuvre de la poursuite publique, c'est-à-dire du parquet¹. Le substitut participait aux fonctions de police et d'administration de la cour et préparait les conclusions du procureur, collaborant toujours étroitement avec lui. Gueullette siégeait à la chambre criminelle, procédait à des perquisitions, participait à des interrogatoires, assistait à des séances de torture, opérait des scellés ou supervisait des inventaires après décès. L'un des aspects les plus intéressants des notes de Gueullette consiste sans doute en ces détails révélés sur la profession où il ne cachait jamais ses responsabilités et, au contraire, faisait de sa participation à l'enquête et à l'instruction criminelle un gage d'authenticité du témoignage rapporté. Le cas de la Pajot (*infra*, p. 58-67) est peut-être le plus saisissant.

Promeneur, lecteur, procureur : Gueullette multipliait ses regards pour les traduire en matériaux pêle-mêle, à travers l'écriture parfois travaillée, parfois brouillonne ou confuse, d'histoires singulières bien encadrées (le crime, les conditions et les modalités de l'arrestation et du jugement, puis enfin l'exécution), tantôt tragiques, tantôt picaresques.

LE RECUEIL DES VIOLENCES

Plusieurs sensibilités à l'égard des exécutions et des supplices capitaux coexistent parmi la foule des spectateurs et chez les spectateurs eux-mêmes. Certes, le plaisir, l'inquié-

Émile Gueullette, *Thomas-Simon Gueullette, un magistrat du XVIII^e siècle ami des lettres, du théâtre et des plaisirs*, Paris, Droz, 1938. L'auteur demeure cependant assez discret sur le travail et les sensibilités de magistrat de son arrière-grand-oncle.

1. Voir Isabelle Storez-Brancourt, « Dans l'ombre de Messieurs les Gens du Roi : le monde peu connu des substituts », dans Jean-Marie Carbasse (dir.), *Histoire du parquet*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 157-204.

tude et la commisération sont des sentiments historiquement appris que l'on peut être tenté d'inscrire dans une chronologie plus ou moins précise¹. Mais face au spectacle de la violence, il peut exister une compassion sans dégoût, ou au contraire un dégoût sans contestation. Gueullette en fut témoin. Phénomènes culturels, la violence et la cruauté sont aussi des processus légaux en constante redéfinition : les souffrances d'un écartèlement pouvaient être acceptées sans scandale si, dans l'esprit des spectateurs, elles s'inscrivaient dans les cadres d'une violence modérée, c'est-à-dire prescrite par la loi. On n'a pas toujours imaginé les souffrances d'autrui et, lorsqu'on a pu le faire, la violence ne choquait pas si elle était légitime : à l'exception de très rares anecdotes, le supplice reste banal. La violence du supplice n'est généralement pas une violence tragique et on ne peut penser le consensus général qui rend ce supplice possible qu'à la lumière de sa banalité. Ce recueil fait, en quelque sorte, l'histoire de cette banalité.

Relation de tous les phénomènes sociaux et politiques du XVIII^e siècle, les écrits du for privé et les journaux d'événements auxquels on peut les associer suscitent, depuis quelques années, une attention et une analyse particulière pour remettre en contexte les faits divers qu'on y tire ou les phénomènes sociaux et culturels qu'on y démasque² : rupture plus ou moins importante du « banal », la nouvelle surgissait, sans prévenir, de la suite d'événements que réunissait le journal ; cela impose alors, pour bien comprendre cette nouvelle, que soit ébauchée son « archéologie », c'est-à-dire la

1. Norbert Elias, *Über den Proceß der Zivilisation* (1939), surtout dans le second volume paru en français, en 1975, sous le titre *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy.

2. Voir notamment Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe, du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2005.

raison de sa mise par écrit. Réfléchir aux écrits du for privé, journaux d'événements, mémoire ou autobiographie, pose tout le problème du genre littéraire et la lourde et difficile question de la valeur heuristique de ces curieux objets qui se situent au carrefour de l'archive et de la littérature¹. *L'Histoire des larrons et des assassins* de Gueullette est un projet inachevé : projet en ce qu'il fit l'objet de ses recherches pendant plus de cinquante ans, et projet parce qu'on peut penser qu'il s'agissait vraiment d'une ambition éditoriale à proprement parler. Objet éclaté réunissant imprimés populaires, correspondance privée, observations personnelles et pièces judiciaires transcrites ou transmises par des collègues², le recueil de Gueullette fut une entreprise d'érudition, de collection, de témoignage et de passion conteuse.

Auteur de contes et de pièces de théâtre de société, Gueullette les écrivait, les lisait et les jouait dans la trentaine de petits théâtres animés par ses amis, ou dans ses maisons d'été d'Auteuil puis de Choisy, depuis 1712. L'homme de lettres Gueullette privilégiait une écriture percutante et efficace, pleine de verve et de malice, portée par une langue populaire libre et parfois argotique, préférant la forme brève — parades et contes — aux formes peut-être plus traditionnelles du théâtre ou du roman. L'homme de droit ne paraît pas avoir travaillé différemment.

Sous la forme du conte, il fait sien l'enthousiasme de l'explorateur qui s'intéresse à l'étranger : car ici, l'étranger, c'est le criminel, parfois brillant, souvent sordide, toujours étonnant. Le châtement est raconté lorsqu'il est exceptionnel, dans l'accident ou dans l'inusité ; sinon, c'est évidemment le criminel qui est le centre de l'attention, le personnage d'un

1. Ch. Jouhaud, D. Ribard et N. Schapira, *Histoire, Littérature, Témoignage*, *op. cit.*

2. P. Bastien, *L'exécution publique à Paris au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 62-65.

drame dont il se fait l'auteur-témoin. Ce que ce dernier élabore est un recueil composite dont la matière, retravaillée sans doute, propose des observations de premier plan sur l'univers judiciaire parisien du premier XVIII^e siècle. Les informations de seconde main sont nombreuses ; l'important, c'est que ce qu'il tire des annales judiciaires soit vrai. Son travail d'anthologie est sélectif : pas tant dans sa cueillette des imprimés que dans les commentaires et récits qu'il rédige. Ce qui l'intéressait, c'était la « trouvaille » : c'était de composer une sorte de cabinet de curiosités criminelles pour son plaisir ou celui d'un lecteur à venir, trouvant assurément, dans la rédaction de ces récits, le plaisir de l'écriture dramatique. Les prises de notes sont souvent rapides, la ponctuation complètement désordonnée, le fil du récit entrecoupé par des digressions plus ou moins pertinentes ; tandis que d'autres affaires sont racontées avec une réelle efficacité littéraire. Et il faut lire le testament de mort de l'assassin Crapet, transcrit par Gueulette pour l'extraordinaire maîtrise narrative qu'il y trouve : récit d'aventure proche du picaresque, les dernières déclarations de Crapet sont absolument passionnantes, son évasion des prisons du Petit Châtelet saisissante, romanesque, où il est difficile de distinguer la parole du condamné, l'écriture du greffier et la liberté de retranscription de Gueulette (*infra*, p. 252-268). Il ne « fictionnalisait » pas les récits qu'il consignait (il suffit de confronter ses notes avec le journal de Barbier, qui rapporte souvent les mêmes affaires) et son rôle d'acteur sur ce théâtre judiciaire n'est jamais masqué. Lorsque sa tante accusa sa domestique de vol, ce fut lui qui fut maître d'œuvre de sa condamnation à mort (*infra*, p. 35-36). Lorsque l'affaire Damiens éclata, il recueillit les bruits publics et les rumeurs contre les jésuites et se réserva une place de choix pour noter, avec un détail terrifiant, le supplice du régicide (*infra*, p. 214-223). Son écriture semble s'inscrire au carrefour du procès-verbal, de la correspon-

dance, de l'autobiographie et du conte. Les lecteurs de ses contes et parades demandaient avant tout du nouveau ; du nouveau, le Châtelet en proposait continuellement : des histoires inédites, divertissantes, et un cadre narratif énergique.

Gueullette fut contemporain des grands événements qui marquèrent la vie judiciaire de Paris : l'affaire du comte de Horn, celle de Cartouche, les rumeurs paniques des enlèvements d'enfants, la grève judiciaire du Parlement de Paris et l'exil des parlementaires à Pontoise, l'attentat contre le roi et l'écartèlement de Damiens en place de Grève, les grands scandales judiciaires de Calas et Sirven en 1762, et de La Barre en 1766. Il se contentait parfois d'acheter les imprimés et de les joindre à son recueil, comme pour Calas et Sirven ; mais souvent il approfondissait la cause célèbre, ou s'intéressait à celle qui l'était moins, en recueillant ici les faits qui « m'ont été racontés par une personne qui était alors sur les places de la ville, et sont sûrs », tenant là « du greffe criminel du Châtelet » les circonstances du supplice d'un condamné, rapportant enfin tout le contexte d'un crime sordide détaillé par « M. Vantroux commissaire au Châtelet, l'un de ses juges ». Enquête auprès d'officiers de la prévôté ou témoignage personnel de la scène constituent les matériaux de cette histoire fragmentée. La passion conteuse de Gueullette faisait feu de tout bois. « J'allai avec le commissaire en perquisition », ou : « Je lui vis donner au Parlement la question des brodequins » : dans les secrets de l'instruction, se nichait le matériel inépuisable de son *Histoire(s) des larrons et des assassins*. Ses commentaires et témoignages, rapportés sans interruption notable jusqu'à la mise au carcan « les lundi, mardi, mercredi 13, 14 et 15 octobre 1766 » du notaire frauduleux Pierre de Baratières, alimentèrent pendant presque un demi-siècle la chronique criminelle de Gueullette. Le travail de comparaison entre ces notes et les contes reste peut-être à faire ; mais il semble qu'ici, encore une fois, nous trouvions un autre

modèle, éclaté, incomplet sans doute, du journal d'événements. En revanche, au contraire du journal d'événements, le fait judiciaire n'est plus fait divers : il est plutôt récit littéraire, voire conte étrange puisqu'il est l'objet même de la recherche et de l'enquête et que Gueullette soigne, lorsque le temps le lui permettait, l'intrigue, le bon mot et la chute finale.

*

Collectionneur, certes, Gueullette fut aussi un « commentateur », un exégète de la sentence imprimée, un remarquable témoin de la scène qu'il raconte pour l'avoir vue ou qu'il rapporte pour la tenir d'une source « digne de foi » dont il promet la crédibilité. Témoigner est un acte judiciaire *et* littéraire. Magistrat, Gueullette était enquêteur ; enquêteur, il était rapporteur, auteur de récits vrais. Raconteur. Directement notées dans les marges de l'arrêt ou complétant de trop brèves apostilles sur un ou plusieurs feuillets joints à l'imprimé, les remarques et les précisions autographes de Gueullette sont vives et immédiates. Ces *Histoires des larrons et des assassins* jouent de souvenirs, d'émotions et de témoignages. Le lecteur familier d'histoire du théâtre et d'histoire judiciaire reconnaîtra la présence des différents modèles rhétoriques. Il décidera s'il reconnaît, dans ces extraits bricolés de tant de formes de témoignage, la pénétration de diverses écritures, les indices de certains stéréotypes juridiques, ceux de certaines formes littéraires ou, plus simplement, les traces d'une culture dominante du crime, de la justice et du supplice dans le premier XVIII^e siècle. Les autres se laisseront peut-être transporter par les récits de crime et d'exécution qui varient tant par le ton et par l'élégance. C'est d'ailleurs ce qui fait la force efficace de l'ensemble. La maladresse de certaines histoires rappellent la proximité de l'archive avec ceux qu'elle raconte ; le dynamisme travaillé des autres séduit par

le raffinement des détails, la puissance des mises en scène et l'émotion étrange de l'expérience pénale d'un temps disparu. Quelque construite qu'elle soit, les *Histoires* de Thomas-Simon Gueullette sont une incursion étonnante dans un XVIII^e siècle au ras du sol, dans le Paris des violences, des assassins et des bourreaux.

PASCAL BASTIEN

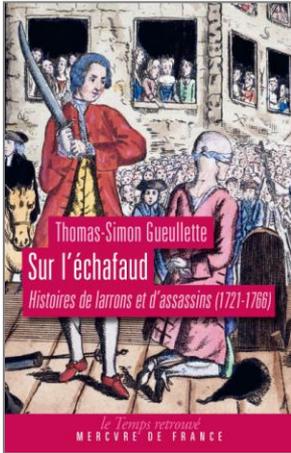
**SUR L'ÉCHAFAUD
HISTOIRES DE LARRONS
ET D'ASSASSINS**

(1721-1766)

Note de l'éditeur

L'orthographe, la syntaxe et la ponctuation du texte de T.-S. Gueulette ont été corrigées et modernisées. Nous avons indiqué entre crochets droits les mots ou noms manquants ou illisibles, le cas échéant.

Photocomposition C.M.B Graphic
44800 Saint-Herblain



Sur l'échafaud Histoires de larrons et d'assassins (1721-1766) Thomas-Simon Gueullette

Cette édition électronique du livre
Sur l'échafaud - Histoires de larrons et d'assassins (1721-1766)
de Thomas-Simon Gueullette
a été réalisée le 20 février 2012
par les Éditions du Mercure de France.

Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782715231245 - Numéro d'édition : 176362).

Code Sodis : N44722 - ISBN : 9782715231269
Numéro d'édition : 230040.